

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1060

Société : ANNA 634

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MAKHLOUKI AHMED

Date de naissance : 01.01.1950

Adresse : Hay Doumaga Rue 10 N° 41 S/M

Tél. : 06 41 61 08 34 Total des frais engagés : 655.07 Hs Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 12/12/18

Nom et prénom du malade : Allal Ben Abdellah

Age :

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Hypertension

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Accident

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 12/12/18

Signature de l'adhérent(e) : Signature

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/05/2021	visite Médecin - Consultation générale - Diagnostic et conseil - Prescription de médicaments	1	22.000 Dhs	Dr. ELIAN HASSAN

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Sidi Moumen SIDI MOUEN</i> <i>26.4.22</i>	<i>12-04-22</i>	<i>555,70</i>

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

# Docteur EZZAKI Hassan

Diplômé du Centre Hospitalier  
Ibn Rochd de Casablanca  
Ancien Interne de l'Hôpital Mohammed V  
et Service des Urgences

Médecine Générale  
Diplôme en Echographie

Casablanca, le : 1er juillet

# الدكتور الزاكى حسن

خريج المركز الإستشفائي ابنه رشد بالدار البيضاء  
طبيب داخلي سابق بمستشفى محمد الخامس

قسم المستعجلات

الطب العام  
دبلوم الفحص بالصدى



N Alzakani

Dr. Hassan

75

Cotareg 160/12.5

PPV : 87DH40  
PER : 09/24  
LOT : 2089-1

203.00

1)

87.40

2)

D. Sidi Jdid

35

29.00

3)

D. Sidi Jdid

29.00

22.70

R. Hassan

22.70

مختبر الصيدلية فارما  
الدار البيضاء

لتحديث - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22.71.05.39 - المحمول : 06 61.06.28.80

265, Bd. Lalla Asmaâ - G 6 - Sidi Moumen Jdid - Casablanca - Tél. : 05 22.71.05.39 - GSM : 06 61 06 28 80

106.80 x 2

LOT BF21003026.1  
UT AV 09 2023  
PPV 106.80 DH

LOT BF21003026.  
UT AV 09 2023  
PPV 106.80 DH

x) RADA logo 15541 (nd) (1)

18 UJ mat

15

555.70

Pharmacie DOUMA SARL  
22, Annahda Hay Douma - Sidi Moumen  
CASABLANCA  
Tél: 05 22.70.26.46

الطباطبائي حسن -  
مختار في الاعلام -  
شارع الاشجار 265  
المدار البيضاء  
EZAKI Hassan -  
Institut Générale  
Institut d'Education  
دعا مون ارجمن : 022.71.05.39